



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Etiquetage informatif

Question écrite n° 49309

### Texte de la question

M. Michel Giraud souhaite interroger M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les difficultés que rencontrent les professionnels de la boucherie-charcuterie et traiteurs, pour trouver un accord avec les éleveurs sur les informations qui seront mises à la disposition des bouchers français afin que ces derniers puissent renseigner les consommateurs, conformément aux textes en vigueur. Ainsi, il semble que l'obligation de séparer la catégorie « vache » autour d'un âge, soit le seul moyen de répondre à cette obligation. Aussi, il lui demande s'il dispose d'un moyen d'intervention lui permettant de faire respecter la nécessaire transparence conforme à l'intérêt des consommateurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Giraud Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49309

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1131